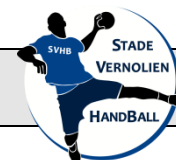


## RÉPONSES DU QUIZZ N°1



1) Pour valider un but, l'arbitre donne deux coups de sifflet, en effectuant le geste n°12 (bras levé).



2) Pour signaler un arrêt du temps de jeu, l'arbitre donne 3 coups de sifflet, en effectuant le geste n°15 (formation d'un T avec les mains).

3) Non : il est interdit à toute personne non licenciée à la Fédération française de handball de prendre place sur le banc des remplaçants. Seuls les joueurs, les officiels, ainsi que les médecins licenciés et inscrits sont autorisés à s'y assoir.

4) Non : une montre est considérée comme un objet représentant un danger potentiel pour les joueurs, au même titre que les bijoux ou les lunettes avec monture.

5) Les Bleus se sont imposés 6 fois lors des championnats du monde (1995, 2001, 2009, 2011, 2015 et 2017).

6) Oui : le beach handball est une pratique dérivée du handball en salle. Elle appartient à la fédération française de handball.

7) Personne : il est interdit à toute personne présente lors d'un match de contester les décisions des arbitres. Les joueurs, ainsi que les coachs peuvent être sanctionnés en cas de contestations, et les contestations émises par le public peuvent être l'objet d'intervention par le responsable de salle.

8) Le handball est un terme d'origine allemande, composé du mot « hand » signifiant « main », et du mot « ball » signifiant « ballon ». On en déduit donc la signification d'un sport de ballon joué avec les mains.

Lien livret arbitrage :

<https://www.calameo.com/ffhandball/read/0072751117a49bd498488?view=slide&page=1>